CANDLES ADVENTURE / DOCUMENTATION PRODUIT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bougie parfumée CONEY ISLAND — BARBE À PAPA

IDENTIFICATION	DONNÉES
Produit	Bougie artisanale Coney Island – Barbe à Papa
Référence documentaire	CA-FDS-BOU-CONEY-BARBEAPAPA · Édition 1.0
Date d’émission	21 octobre 2026
Fournisseur de la FDS	Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France
Contact	07 69 25 39 06 · candlesadventure@gmail.com
UFI	Non attribué : mélange non classé pour les dangers physiques ou pour la santé.

SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

Classification CLP de la bougie finie	Étiquetage complémentaire
Mélange **non classé comme dangereux** selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).	**EUH208** — Contient de la coumarine. Peut produire une réaction allergique.
Aucun pictogramme CLP ni mention d’avertissement requis pour le mélange fini.	P101 · P102 · P103 · P501 (voir rubrique 2).

La fiche porte sur le produit fini commercialisé par Candles Adventure. Les proportions de fabrication et les références commerciales des matières premières sont conservées dans le dossier technique interne. Les substances dangereuses pertinentes pour la déclaration figurent en rubrique 3.

Référentiel : règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II modifiée par (UE) 2020/878 ; règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/l’entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Coney Island – Barbe à Papa. **Type :** bougie artisanale parfumée en récipient, mélange solide. **UFI :** aucun UFI attribué pour cette référence non classée pour les dangers physiques ou pour la santé.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Bougie parfumée destinée au grand public, pour diffusion du parfum par combustion contrôlée de la mèche. Usages déconseillés : ingestion, application sur la peau, contact avec les textiles et utilisation sans surveillance ou à proximité de matières inflammables.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Candles Adventure — 15 Nantiveul — 35510 Cesson-Sévigné — France. Téléphone : 07 69 25 39 06. Courriel : candlesadventure@gmail.com.

1.4 Numéro d’appel d’urgence

France : **ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59**, orientation vers un centre antipoison. Urgence vitale : 15 ou 112.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mélange non classé dangereux selon le règlement CLP. L'évaluation du mélange fini utilise la méthode de calcul et les informations relatives à la composition parfumante, documentées pour une bougie de référence à 10 %, puis ajustées à la teneur effective inférieure dans le produit Candles Adventure. Les dangers du parfum concentré ne doivent pas être confondus avec ceux de la bougie finie.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme : aucun. **Mention d'avertissement :** aucune. **Mentions de danger H :** aucune pour le mélange fini.
EUH208 — Contient de la coumarine. Peut produire une réaction allergique.
P101 — En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 — Tenir hors de portée des enfants.
P103 — Lire l'étiquette avant utilisation.
P501 — Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Les avertissements de prévention des incendies propres aux bougies allumées sont complémentaires des informations chimiques CLP.

2.3 Autres dangers

La flamme, le récipient chaud et la cire fondue présentent des risques de brûlures et d'incendie en cas de mauvaise utilisation. Selon les données de référence, aucun constituant PBT/vPvB ou perturbateur endocrinien à concentration déclenchant une déclaration n'est identifié.

RUBRIQUE 3 — Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Mélange solide à base de matrice cireuse végétale et d'une composition parfumante. Les proportions de fabrication sont confidentielles. Substance dangereuse atteignant le seuil de déclaration applicable au mélange fini :

Substance / identifiant	Concentration massique dans la bougie	Classification CLP de la substance
Coumarine (coumarin) CAS 91-64-5 · CE 202-086-7	0,12 – 0,15 %	Acute Tox. 4 (oral), H302 ; Skin Sens. 1B, H317

Plage massique arrondie, tenant compte des densités publiées des matières premières. Les classifications indiquées en rubrique 3 sont celles des constituants ; elles ne classent pas le produit fini. Les autres sensibilisants répertoriés dans la FDS du parfum ne dépassent pas les seuils de déclaration correspondants dans la bougie finie.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : rejoindre l'air frais en cas de gêne liée aux fumées ; consulter si les symptômes persistent.
Contact cutané : laver avec de l'eau et du savon. Pour la cire chaude, refroidir immédiatement à l'eau courante tempérée ; ne pas décoller de force la cire adhérente ; demander un avis médical.
Contact oculaire : rincer délicatement à l'eau plusieurs minutes ; consulter en cas de douleur ou de gêne persistante.
Ingestion : rincer la bouche ; ne pas faire vomir ; contacter un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Symptômes et effets aigus et différés

Une réaction allergique est possible chez les personnes sensibilisées à la coumarine. Contact avec de la cire fondue ou le récipient chaud : risque de brûlures thermiques.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Traitement symptomatique. Faire évaluer rapidement une brûlure importante ou une atteinte oculaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des moyens adaptés au feu environnant : mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée. Éviter un jet d'eau puissant dirigé sur la cire chaude ou enflammée.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Le produit s’utilise avec une flamme. Un incendie ou une combustion incomplète peut dégager des fumées, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d’autres produits organiques de décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Employer les moyens de protection appropriés, notamment un appareil respiratoire autonome pour les incendies importants. Éviter l’écoulement des eaux d’extinction contaminées vers les égouts.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles et procédures d’urgence

Éloigner les sources d’inflammation ; éviter tout contact avec la cire chaude ; porter des gants en cas de ramassage de débris de verre ou de cire.

6.2 Précautions pour la protection de l’environnement

Éviter tout rejet de cire et de résidus parfumés dans les égouts, le sol et les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser refroidir et solidifier le produit si nécessaire. Ramasser mécaniquement les résidus, puis placer dans un récipient approprié. Collecter les éventuels fragments de verre avec précaution.

6.4 Référence à d’autres rubriques

Consulter les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne jamais laisser une bougie allumée sans surveillance. Maintenir hors de portée des enfants et des animaux, à distance des matières combustibles. Poser sur une surface stable et résistante à la chaleur ; ne pas déplacer le récipient lorsque la cire est liquide. Limiter les courants d’air et ne pas respirer directement les fumées. Pour la fabrication, prévenir les projections de cire chaude.

7.2 Conditions de stockage et incompatibilités

Conserver au sec, à l’abri du soleil, de la chaleur excessive et des chocs. Tenir éloigné des sources d’ignition et des agents fortement oxydants.

7.3 Utilisations finales particulières

Bougie parfumée en récipient destinée à un usage d’ambiance avec combustion surveillée.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l’exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d’exposition professionnelle spécifique au mélange solide fini n’a été communiquée dans la documentation consultée.

8.2 Contrôles de l’exposition

Utilisation normale : ventiler convenablement la pièce, éviter l’inhalation directe de fumées et le contact avec les parties chaudes.
Manipulation professionnelle : porter une protection thermique et, selon les opérations, des gants et une protection oculaire contre les projections.
Environnement : ne pas déverser la cire ou les résidus parfumés dans l’eau.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide à température ambiante, en récipient. **Odeur :** gourmande, sucrée, vanillée et fruitée (barbe à papa).
Couleur : selon la finition du produit.
pH : sans objet pour un mélange solide non aqueux. **Solubilité dans l’eau :** cire pratiquement insoluble.
Point de fusion : non déterminé pour le produit fini. **Point d’éclair :** non déterminé pour le mélange fini ; ne pas transposer celui du parfum concentré. **Point d’ébullition, pression de vapeur, densité de vapeur, viscosité cinématique :** non applicables ou non déterminés pour le produit solide.
Caractéristiques des particules : non applicables à la bougie en récipient.

9.2 Autres informations

La bougie est combustible lorsqu'une mèche allumée fournit une flamme ; la classification en liquide inflammable du parfum concentré ne s'applique pas automatiquement au produit fini.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse connue dans les conditions normales de stockage et d'utilisation prévues.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de conservation. Éviter les températures excessives.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse attendue si le produit est utilisé conformément à sa destination.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive, soleil direct, flamme non surveillée, contacts avec matières combustibles.

10.5 Matières incompatibles

Agents fortement oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète peut produire des fumées, du CO et du CO_2.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

La bougie finie ne répond pas aux critères de classification du règlement CLP, sur la base de la composition déclarée et des concentrations calculées. **Sensibilisation :** coumarine présente au-dessus du seuil d'information EUH208, mais la classification de sensibilisation cutanée du mélange n'est pas déclenchée.
Toxicité aiguë, irritation cutanée ou oculaire, mutagénicité, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, STOT, danger par aspiration : le mélange n'est pas classé dans ces catégories compte tenu des informations disponibles. Les risques thermiques de la cire et du récipient chaud sont indépendants des classes chimiques CLP.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune propriété de perturbation endocrinienne déclenchant la déclaration n'est identifiée à partir de la documentation consultée.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

La bougie finie n'est pas classée dangereuse pour le milieu aquatique selon les seuils CLP applicables. Ne pas disperser de résidus de cire ou de parfum dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données expérimentales non disponibles sur la bougie finie.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée expérimentale disponible sur le mélange fini.

12.4 Mobilité dans le sol

Mélange solide ; mobilité non déterminée. Éviter toute dispersion.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance répondant aux critères PBT/vPvB à une concentration déclarable identifiée dans les données de référence.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune substance reconnue à concentration déclarable indiquée par la documentation de référence.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données supplémentaires disponibles pour le produit fini.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l’élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter la cire dans les canalisations ou dans la nature. Laisser refroidir et recueillir les résidus solides. Éliminer le contenu et le récipient selon les consignes locales de tri et de collecte ; ne pas réutiliser un récipient présentant des traces de produit ou des détériorations. Un code de déchet précis doit être défini en fonction du flux et des conditions de collecte.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d’identification

Non attribué pour le produit tel que fourni.

14.2 Désignation officielle de transport de l’ONU

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme marchandise dangereuse dans les conditions usuelles ADR/RID, IMDG et IATA sur la base de la classification disponible.

14.4 Groupe d’emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l’environnement

Non classé dangereux pour l’environnement aux fins du transport, selon les informations disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

Protéger contre la chaleur excessive, les chocs et les bris de récipient.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II telle que modifiée par (UE) 2020/878 ; règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié. Mélange non classé pour danger physique ou pour la santé : aucun UFI requis au titre de l’annexe VIII pour cette classification. Les avertissements de sécurité d’usage des bougies restent applicables indépendamment du classement CLP.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation spécifique de la sécurité chimique du mélange fini n’a été communiquée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Référence documentaire et méthode

Édition 1.0 du 21 octobre 2026. Classification évaluée par calcul pour le mélange fini, à partir de la FDS de la composition parfumante et de la FDS de référence de la bougie dosée à 10 % (version 3, 09/10/2025), complétées par les fiches techniques des autres matières premières. Références et calcul détaillé archivés dans le dossier technique interne Candles Adventure. Les plages de la rubrique 3 ne constituent pas la recette.

Texte complet des mentions H/EUH relatives aux substances déclarées

H302 — Nocif en cas d’ingestion.
H317 — Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH208 — Contient de la coumarine. Peut produire une réaction allergique.

Abréviations

CLP : classification, étiquetage et emballage. **REACH :** enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. **CAS :** Chemical Abstracts Service. **CE :** Communauté européenne. **PBT :** persistant, bioaccumulable et toxique. **vPvB :** très persistant et très bioaccumulable. **UFI :** identifiant unique de formulation. **ADR/IMDG/IATA :** réglementations de transport.

Les renseignements sont établis au regard des informations disponibles à la date de rédaction et décrivent les mesures de prévention applicables au produit et aux usages identifiés. Ils ne constituent pas une garantie de propriété du produit pour un usage non prévu.